



**G rard BOUCHARD**

**L'INTERCULTURALISME**

Un point de vue qu b cois

Les Éditions du Boréal  
4447, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L2  
[www.editionsboreal.qc.ca](http://www.editionsboreal.qc.ca)

# L'INTERCULTURALISME

DU MÊME AUTEUR  
CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

- Le Village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Plon, 1972.
- Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* (en collaboration), Presses de l'Université du Québec, 1983.
- Histoire d'un génôme. Population et génétique dans l'est du Québec* (avec Marc de Braekeleer), Presses de l'Université du Québec, 1991.
- Pourquoi des maladies héréditaires? Population et génétique au Saguenay-Lac-Saint-Jean* (avec Marc de Braekeleer), Septentrion, 1992.
- Quelques Arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Boréal, 1996.
- Tous les métiers du monde. Le traitement des données professionnelles en histoire sociale*, Presses de l'Université de Laval, 1996.
- La Nation québécoise au futur et au passé*, VLB éditeur, 1999.
- Dialogue sur les pays neufs* (avec Michel Lacombe), Boréal, 1999.
- Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Boréal, 2000; coll. « Boréal compact », 2001.
- Les Deux Chanoines. Contradiction et ambivalence dans la pensée de Lionel Groulx*, Boréal, 2003.
- Raison et Contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Nota Bene/CEFAN, coll. « Les conférences publiques de la CEFAN », 2003.
- La Pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Boréal, 2004.
- La culture québécoise est-elle en crise?* (avec Alain Roy), Boréal, 2007.

Gérard Bouchard

# L'INTERCULTURALISME

Un point de vue québécois

Boréal

© Les Éditions du Boréal 2012  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Diffusion au Canada : Dimedia  
Diffusion et distribution en Europe : Volumen

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
et Bibliothèque et Archives Canada*

Bouchard, Gérard, 1943-

L'interculturalisme : un point de vue québécois

Comprend des réf. bibliogr. et un index

ISBN 978-2-7646-2207-0

1. Interculturalisme. 2. Multiculturalisme. 3. Laïcité. 4. Interculturalisme – Québec (Province).

I. Titre.

HT1521.B68 2012 305.8 C2012-941103-5

ISBN PAPIER 978-2-7646-2207-0

ISBN PDF 978-2-7646-3207-9

ISBN EPUB 978-2-7646-4207-8

## Remerciements

Au cours de la rédaction de cet ouvrage, j'ai retiré un énorme profit des échanges que j'ai eus avec François Fournier, Céline Saint-Pierre, Geneviève Nootens, Pierre Bosset, Geneviève Baril, Michel Venne, François Rocher, Alain Roy, Charles Taylor, Daniel Weinstock, Will Kymlicka, Michel Seymour, Alain-G. Gagnon, Patricia Rimok et bien d'autres collègues. J'ai également contracté une dette immense envers plusieurs chercheurs du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne avec lesquels j'ai longuement débattu des questions ici abordées. Selon la formule habituelle, je demeure cependant entièrement responsable du contenu de l'ouvrage. Mes travaux préparatoires ont bénéficié du soutien financier du Programme des chaires de recherche du Canada, de l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA) et de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi.



# Introduction

La prise en charge de la diversité ethnoculturelle représente un défi pour toutes les nations démocratiques<sup>1</sup>. C'est un défi qui pourrait se résumer comme suit : comment arbitrer les rapports entre cultures d'une façon qui assure un avenir à la culture de la société hôte, dans le sens de son histoire, de ses valeurs et de ses aspirations profondes, et qui, en même temps, accommode la diversité en respectant les droits de chacun, tout particulièrement les droits des immigrants et des membres des minorités, lesquels, sous ce rapport, sont ordinairement les citoyens les plus vulnérables. C'est là, comme on sait, une des dimensions de l'immense travail de réaménagement des sociétés modernes depuis quelques décennies dans le but de briser les marginalités, de réinventer la démocratie et de rééquilibrer les rapports de force entre classes, genres, générations et régions, le tout dans un contexte de mondialisation.

La réflexion québécoise, sur ce plan, n'est pas récente, et elle a fait montre de dynamisme et d'originalité. Comme ailleurs, elle procède d'une volonté de protéger les droits et d'assurer l'intégration de tous les citoyens. Elle est motivée aussi, au sein de la culture majoritaire

---

1. Il en va de même pour les populations autochtones ; voir, par exemple, L. Elenius (2010).

(ce concept est défini au chapitre 2), par une inquiétude légitime pour l'avenir de l'identité et de l'héritage dont elle est porteuse. Dans l'ensemble, pour ce qui est de la gestion de la diversité, les Québécois ont fait d'importantes avancées au cours du dernier demi-siècle : la Charte des droits et libertés de la personne, la loi 101<sup>2</sup>, l'élaboration progressive d'une démarche originale (l'interculturalisme), l'ouverture à l'immigration, le caractère démocratique des débats, la dénonciation du racisme ; ce sont là autant d'éléments, de repères, qui caractérisent l'itinéraire québécois et qui permettent d'être optimiste pour les années à venir.

Mais au Québec comme ailleurs, tout ce travail d'harmonisation de la diversité n'est pas à l'abri de tensions et de revers, dans la mesure où il s'agit d'arbitrer la rencontre d'identités, de traditions, de croyances et d'allégeances profondes. Il s'ensuit inévitablement des réactions et des débats où l'émotion occupe une large place aux côtés de la raison, tout comme la divergence et, parfois, l'incompatibilité des visions et des aspirations. On voit ici la nécessité d'un arbitrage difficile axé sur la recherche d'équilibres délicats entre des impératifs concurrents, la recherche de formules d'ajustement mutuel qui établissent des *modus vivendi* tout en sauvegardant le capital de mémoire, de valeurs et d'idéaux essentiel au fonctionnement d'une société.

C'est dire aussi toutes les précautions et toute la modestie dont il faut entourer la quête d'un modèle général d'intégration, lequel se déploie sous quatre éclairages : la sensibilité qu'il faut démontrer envers les citoyens, leur liberté de choix, leurs droits ; la prise en compte des exigences de la vie collective, avec ses contraintes et ses impératifs propres ; la conscience des enjeux en cause, tels qu'il-lustrés par le rappel des graves dérives qui ont marqué le xx<sup>e</sup> siècle ; la flexibilité à observer dans la conception du modèle, compte tenu

---

2. À l'encontre de diverses critiques dont elle a été la cible, il faut faire valoir que cette loi, en instituant le français comme langue publique officielle, en a fait une ressource commune indispensable pour l'ensemble de la vie civique. Le français devenait ainsi un dénominateur commun ouvert à toutes les cultures et non seulement un attribut identitaire pour la majorité francophone de vieille ascendance. Il favorisait aussi la participation à la vie politique et l'accès de tous aux institutions et services publics. Voir à ce sujet F. Giroux (1997), G. Rocher (2006), C. Taylor (2003).

des changements rapides dans lesquels la plupart des sociétés sont présentement engagées.

En gardant ces considérations à l'esprit, je me propose, dans le cadre de cet essai, de présenter en premier lieu ma vision de l'interculturalisme comme modèle d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle considérée sous toutes ses formes : la diversité qui est apportée par les immigrants, celle des minorités et celle de la majorité<sup>3</sup>. Je voudrais le faire, certes, en tant qu'intellectuel et universitaire, mais aussi comme citoyen, comme Québécois qui partage les inquiétudes et les rêves qui définissent cette nation. Je m'inspirerai à cette fin du parcours suivi par cette société depuis les années 1960 et 1970<sup>4</sup>, mais aussi de la réflexion et des expériences conduites en Europe, où l'approche interculturaliste, comme formule de coexistence en contexte de diversité, a d'importantes racines<sup>5</sup>.

Au Québec même, l'interculturalisme bénéficie présentement de larges appuis dans la population (comme l'ont montré les audiences publiques de la commission Bouchard-Taylor<sup>6</sup>). La très grande majorité des mémoires et témoignages transmis à la commission se prononçaient en faveur de ce modèle comme étant la voie à suivre pour le Québec, même si les définitions qu'ils en proposaient restaient en général très succinctes. Un fort consensus en ressortait toutefois sur trois points : a) le rejet du multiculturalisme canadien ; b) le rejet de l'assimilation<sup>7</sup> ; c) l'importance de l'intégration sur la base

---

3. Je m'expliquerai plus loin sur ces concepts de majorité et de minorités (voir le chapitre premier et le chapitre 2).

4. On en trouvera une excellente reconstitution dans F. Rocher, M. Labelle *et alii* (2007).

5. Elle y a trouvé de puissants lieux de promotion et de réflexion, notamment au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Une revue de tous ces antécédents exigerait toutefois une autre étude.

6. Il s'agit de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (créée en février 2007 par le gouvernement du Québec). J'ai coprésidé avec le philosophe Charles Taylor cette commission dont le rapport a été rendu public en mai 2008 (voir G. Bouchard, C. Taylor, 2008).

7. En vertu de ce modèle, l'immigrant doit renoncer complètement à sa propre culture et à son identité originelle.

des valeurs fondamentales de la société québécoise. Néanmoins, l'interculturalisme fait maintenant l'objet d'importantes interrogations et critiques. Il est certain qu'il reste un important travail à faire en termes de clarification, de promotion et d'application de ce modèle.

Par ailleurs, en matière de gestion de la diversité, nous savons qu'il n'existe pas de solution générale, directement transposable d'une société à l'autre. Certes, un modèle se construit à partir de postulats et d'orientations de base qui sont de nature à voyager plus facilement. Mais pour ce qui est des articulations et corollaires qu'on peut en tirer, il reste que chaque nation doit concevoir pour elle-même une formule qui soit pleinement en accord avec ses héritages, ses institutions, ses contraintes, sa sensibilité, ses inquiétudes et ses aspirations. La même remarque vaut pour les valeurs, les idéaux universels d'égalité, de justice sociale, de démocratie, de pluralisme. Pour éviter d'en faire des visées abstraites, désincarnées, chaque société est invitée à mettre au point sa propre application, sa propre configuration<sup>8</sup>. On trouvera donc ici une version de l'interculturalisme en tant que pluralisme intégrateur, parmi d'autres versions possibles.

J'ai parlé de pluralisme. Ce concept est entendu ici d'une façon très générale, comme une orientation qui préconise une attitude respectueuse de la diversité et le droit de chaque citoyen de cultiver, s'il le désire, une référence plus ou moins étroite à son groupe ethnoculturel d'origine (majoritaire ou minoritaire), le tout en conformité avec les règles et valeurs fondamentales d'une société. Le pluralisme suppose donc la prise en compte de l'enracinement culturel des citoyens, il commande la condamnation de toute forme de discrimination basée sur les caractéristiques ou les orientations culturelles distinctives d'une personne, et il invite à une grande sensibilité à l'égard des droits des minorités. Il peut cependant recevoir diverses

---

8. L'histoire montre que les sociétés peuvent arriver à la démocratie et au pluralisme par des cheminements différents qui laissent toujours des traces. Ainsi, la Grande-Bretagne permet aux écoles publiques d'organiser des cours d'enseignement religieux. Aux États-Unis, cette disposition serait perçue comme contraire à la séparation de l'État et de la religion. Mais peut-on en conclure que la liberté de religion est mieux protégée en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis? (Voir à ce sujet J. Gray, 2000, 2002).

applications et inspirer plus d'un modèle (multiculturalisme, inter-culturalisme, républicanisme...). Enfin, le pluralisme ne doit pas être confondu avec la pluralité ou le pluriculturel, lesquels sont synonymes de diversité. Le pluralisme est une notion normative, la pluralité est un état de fait. Je reviendrai sur ce sujet au chapitre 3.

Au Québec, l'orientation pluraliste et l'application originale qu'en propose l'interculturalisme ont fait l'objet de diverses critiques, étant accusées :

- a) d'instaurer un régime de nation civique qui réduit la vie en société aux seules règles de droit;
- b) d'admettre indistinctement toutes les valeurs et coutumes (un régime de « laisser-faire », de « relativisme tous azimuts »);
- c) de sacraliser les droits individuels aux dépens des impératifs collectifs;
- d) de forcer la société d'accueil à renoncer à ses valeurs fondamentales, à ses traditions, à son identité;
- e) de rejeter le passé de la majorité francophone, faisant ainsi table rase de l'histoire nationale;
- f) d'obliger la majorité à s'adapter aux minorités;
- g) d'être une forme déguisée ou un cheval de Troie du multiculturalisme canadien;
- h) de mettre en péril la cohésion sociale et l'identité nationale.

Ces critiques ont été formulées par plusieurs auteurs, mais on en trouvera une sorte de compendium dans M. Bock-Côté (2007) et J. Facal (2009; 2010, chapitre 3), tout comme dans les écrits de Mario Roy, éditorialiste au journal *La Presse*. La suite du présent ouvrage montrera cependant qu'aucun de ces énoncés n'est fondé.

Un deuxième objectif de ce livre est de répondre à un besoin pressant qui se fait sentir en ce moment au Québec. Les débats récents sur la laïcité, le pluralisme, l'avenir de l'identité francophone, la protection des valeurs fondamentales et les accommodements pour motifs religieux ont révélé de diverses façons l'existence d'un important malaise. En matière de gestion de la diversité, plusieurs citoyens perçoivent un manque de repères, de normes et d'orientations claires,

dont souffrent plus particulièrement ceux et celles qui, en contact constant avec la diversité, sont amenés à prendre des décisions au jour le jour dans la vie des institutions publiques et privées. Visible-ment, sous ce rapport, les travaux de la commission Bouchard-Taylor n'ont pas comblé les attentes. Cet essai voudrait donc contribuer à contrer l'incertitude ambiante et baliser une voie d'avenir pour tous les Québécois.

Pour une société qui vit des changements rapides, il est utile d'avoir une vision cohérente de ce qu'elle veut être, du lien qu'elle entend instituer entre ses membres et des représentations ou valeurs à promouvoir pour le soutenir. De ce point de vue, le rôle joué par le multiculturalisme au Canada anglophone, par la tradition du *melting pot* aux États-Unis, par le régime républicain en France ou par le discours du métissage dans plusieurs pays d'Amérique latine peut servir d'exemple. Enfin, la réflexion sur les modes d'intégration collective trouve sa pertinence dans le fait que de nombreuses nations dans le monde sont actuellement interpellées par les nouvelles formes de l'immigration<sup>9</sup> et les énormes défis qu'elles posent à la démocratie.

Un troisième objectif consiste à récuser un certain nombre de malentendus ou de distorsions qui ont introduit de la confusion dans le débat sur l'interculturalisme, plus spécialement au Québec. Je m'emploierai donc à montrer ou à rappeler que :

- l'intégration collective est un processus global qui concerne l'ensemble des citoyens et des composantes d'une société, et non seulement l'insertion des immigrants ;
- elle est fondée sur un principe de réciprocité. Les nouveaux venus et les membres de la société d'accueil y partagent donc une importante responsabilité ;
- elle vise un mode de coexistence qui évite à la fois l'assimilation et la fragmentation ou segmentation ;

---

9. On peut mentionner à ce titre : un refus répandu de l'assimilation pure et simple, le maintien fréquent de liens étroits avec la société d'origine grâce aux nouveaux moyens de communication, la diversification des lieux de provenance et du bagage ethnoculturel, un niveau de scolarisation très élevé (pour ce qui est des immigrants établis au Québec comme dans l'ensemble du Canada).

- l'interculturalisme n'est pas une forme déguisée (« sournoise », a-t-on dit) de multiculturalisme<sup>10</sup>;
- à condition qu'ils soient appliqués avec discernement et rigueur, le pluralisme (comme orientation préconisant le respect de la diversité) et en particulier le principe de la reconnaissance (tel que défini par Charles Taylor et d'autres) ne conduisent pas au relativisme et ne compromettent pas la cohésion sociale<sup>11</sup>. Ils sont parfaitement compatibles avec les impératifs de l'intégration et avec la promotion des valeurs fondamentales de la société d'accueil;
- il faut voir dans le pluralisme une orientation générale qui peut recevoir diverses applications correspondant à autant de modèles. Le multiculturalisme est l'un de ces modèles, parmi d'autres. Il est donc erroné d'établir une relation exclusive entre ces deux notions en les présentant comme synonymes;
- le type de pluralisme préconisé par l'interculturalisme peut être qualifié d'intégrateur en ce que : a) il prend en compte le contexte et l'avenir de la culture majoritaire tout comme ceux des minorités culturelles, et b) il propose un mode d'articulation entre ces deux composantes<sup>12</sup>;
- les accommodements (ou ajustements concertés) ne sont pas des privilèges, ils n'entraînent pas la création de droits spéciaux, ils n'ont pas été conçus uniquement pour les immigrants ou les membres des minorités, et ils ne doivent pas donner libre cours à la diffusion de valeurs, croyances ou pratiques contraires aux normes fondamentales de la société. Ils visent simplement à faire en sorte que, dans un esprit d'équité, tous les citoyens bénéficient des mêmes

---

10. Ce dernier modèle, pour des raisons qui seront rappelées plus loin, a très mauvaise presse au Québec.

11. Pour une définition élaborée de ce concept, assortie d'une batterie d'indicateurs empiriques, voir Conseil de l'Europe (2005). Pour les fins de cet ouvrage, je m'en remets à une définition générale en référant : a) au lien social minimal qui permet à une société d'opérer et d'évoluer en direction des finalités qu'elle se donne, et b) aux conditions et mécanismes qui commandent la création et le maintien de ce lien.

12. C'est dire que je ne partage pas l'avis de I. Angus (1998) selon lequel le pluralisme ne peut se réaliser qu'au sein du paradigme de la diversité. L'interculturalisme est un authentique pluralisme, alors même qu'il s'inscrit le plus souvent dans un paradigme de dualité (voir chapitre premier).

droits, quelles que soient leurs caractéristiques ou leurs appartenances culturelles;

- l'interculturalisme, en tant que modèle pluraliste, se soucie autant des intérêts de la majorité culturelle, dont le désir de se perpétuer et de s'affirmer est parfaitement légitime, que des intérêts des minorités et des immigrants. On ne doit donc pas opposer, d'un côté, les défenseurs de l'identité et des traditions de la majorité et, de l'autre, les défenseurs des droits des minorités et des immigrants. Il est possible et nécessaire de conjuguer dans une même dynamique d'appartenance et de développement les aspirations identitaires de la majorité et l'orientation pluraliste;
- sauf circonstances exceptionnelles, les solutions rigides, radicales, conviennent rarement à la nature des problèmes que pose la diversité ethnoculturelle, d'où l'accent que met l'interculturalisme sur la recherche d'équilibres.

Un quatrième objectif est de présenter une définition de l'interculturalisme qui se démarque des définitions antérieures en accordant plus d'attention à la dimension sociale de l'intégration. Alors que, depuis la fin des années 1970, les propositions ont mis l'accent tantôt sur la dimension culturelle et tantôt sur la dimension civique, mon intention est d'élaborer un modèle conçu dans un esprit de synthèse. Je m'efforcerai donc d'intégrer ces deux dimensions en les conjuguant avec la thématique des inégalités, des rapports de pouvoir, de la discrimination et du racisme. J'y intégrerai aussi, par la force des choses, la dimension politique, étant donné que la mise en œuvre d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle fait appel à des pouvoirs dont le Québec est en partie dépourvu.

Les questions liées à la gestion de la diversité ethnoculturelle ont beaucoup sollicité les esprits depuis une trentaine d'années, et il est à prévoir qu'il en sera encore ainsi dans les décennies à venir. Au Québec, par exemple, le processus de diversification enclenché depuis longtemps va se poursuivre et même s'accélérer. La proportion des immigrants dans la population était de l'ordre de 7 % à 8 % entre 1931 et 1986, de 8 % à 9 % entre 1991 et 1996, et de 10 % à 11 % entre 2001 et 2006. C'est là une augmentation plutôt modeste. Or,

selon les projections de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec, cette proportion va presque doubler durant les vingt prochaines années, passant de 11 % à 19 % en 2031. En ce qui concerne la région de Montréal, on prévoit que la proportion passera de 21 % à 30 %<sup>13</sup>. La réflexion sur les relations interculturelles va donc garder encore longtemps son actualité.

Je signale que la réalité autochtone ne sera pas prise en compte ici. Cette décision tient au fait qu'à la demande des Autochtones eux-mêmes, le gouvernement québécois a résolu que toutes les affaires relatives aux rapports avec ces communautés devaient être traitées « de nation à nation<sup>14</sup> ». De leur côté, les populations visées ne souhaitent pas être considérées comme une minorité culturelle (et encore moins comme un « groupe ethnique ») au sein de la nation québécoise. Il n'est pas certain non plus que les Autochtones acceptent le statut de minorité nationale au Québec ; c'est là un sujet de débat dans leurs communautés, débat dont l'issue leur appartient. Pour cette raison, la question du rapport entre les Autochtones et l'interculturalisme doit être mise de côté pour le moment, bien qu'une disposition importante soit d'ores et déjà acquise, soit la reconnaissance du Québec comme État plurinational.

Cet essai s'appuiera sur l'importante contribution d'auteurs québécois qui ont déjà publié sur l'interculturalisme<sup>15</sup>. Je me référerai

---

13. Statistique Canada, *Projections de la diversité de la population canadienne* (n° 91-551-x), ministère de l'Industrie, 2010, 71 p. ; Institut de la statistique du Québec, *Projections démographiques 2006-2031 pour le Grand Montréal* (« Perspective Grand Montréal »), mai 2010, 8 p.

14. Cela en vertu de deux résolutions adoptées par l'Assemblée nationale du Québec, l'une en date du 20 mars 1985 (sur la reconnaissance des droits des Autochtones), l'autre en date du 30 mai 1989 (sur la reconnaissance de la nation malécite). Ces dispositions ont été fortement réaffirmées en 2002 avec l'accord dit de la Paix des Braves ainsi qu'en mai 2011 alors que le Québec a signé avec les Cris du Québec une entente de collaboration « de nation à nation ».

15. Tout particulièrement : A.-G. Gagnon (2000b), A.-G. Gagnon, R. Iacovino (2003, 2007, chap. 4), F. Rocher, M. Labelle *et alii* (2007), M. Labelle (2000, 2008a), F. Rocher, M. Labelle (2010), M. McAndrew (1995, 2007), D. Juteau (1994), G. Baril (2008), Institut interculturel de Montréal (2007a). Également : G. Bouchard, C. Taylor (2008, p. 116-118), G. Bouchard *et alii* (2011b).

aussi à diverses reprises aux apports européens à ce champ de recherche. Le premier chapitre de l'ouvrage est consacré à l'énoncé des paramètres qui encadrent la réflexion québécoise sur la diversité ethnoculturelle. Ces paramètres constituent également les conditions auxquelles est assujéti le choix d'un modèle. Je présente aussi dans le même chapitre les grands paradigmes qui fondent les modèles de gestion de la diversité. J'expose dans le chapitre suivant ma conception de l'interculturalisme comme formule la plus appropriée à la situation, aux besoins et aux aspirations du Québec. Le troisième chapitre propose une réflexion comparée sur l'interculturalisme québécois et le multiculturalisme canadien. Le chapitre 4 fait état de diverses critiques formulées à l'encontre de l'interculturalisme (ou, plus spécialement, à l'encontre de ma conception de ce modèle<sup>16</sup>), auxquelles je soumetts des éléments de réponse. J'insérerai également dans ce chapitre des justificatifs et des aperçus complémentaires à l'exposé du chapitre 2. Je présente dans le cinquième chapitre ce que pourrait être un régime de laïcité pour le Québec, inspiré de l'esprit de l'interculturalisme. Enfin, en conclusion, je rappelle les propositions principales de ce livre et j'indique diverses voies d'action et de réflexion dans lesquelles il serait utile ou pressant de s'engager.

---

16. Critiques qui ont été formulées sur la base de présentations préliminaires que j'ai déjà données sur le sujet au cours des dernières années (plus particulièrement : G. Bouchard, 2011a, 2011b).

# Table des matières

REMERCIEMENTS	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE PREMIER • Conditions et fondements de l'interculturalisme québécois	19
Les paramètres	19
Paradigmes et modèles	29
<i>Diversité</i>	30
<i>Homogénéité</i>	31
<i>Bi- ou multipolarité</i>	31
<i>Mixité</i>	32
<i>Dualité</i>	32
Conclusion	40
CHAPITRE 2 • L'interculturalisme québécois : proposition d'une définition	45
Genèse de l'interculturalisme québécois	45
Les composantes de l'interculturalisme	50
<i>Les droits</i>	53

<i>La langue française</i>	56
<i>La dualité : un rapport majorité-minorités</i>	57
<i>L'intégration</i>	64
<i>Rapprochements et interactions</i>	66
<i>Une culture commune</i>	68
<i>Une culture nationale</i>	73
Remarques complémentaires	75
<i>La dualité</i>	75
<i>La laïcité</i>	76
<i>L'insécurité au sein de la majorité culturelle</i>	77
<i>Le terrain constitutionnel</i>	80
Conclusion	84
<i>Des principes, des orientations générales, des contextes particuliers</i>	84
<i>Arbitrages et négociations</i>	85
<i>Une conception élargie de la citoyenneté</i>	86
<i>La quête d'équilibres</i>	87
<i>L'interculturalisme québécois : une tradition de pensée</i>	90
CHAPITRE 3 • Interculturalisme et multiculturalisme	93
En quoi l'interculturalisme diffère-t-il du multiculturalisme?	94
Le multiculturalisme canadien : un modèle hybride et mouvant	105
CHAPITRE 4 • Critique et défense de l'interculturalisme	109
Les critiques d'ordre culturel	110
<i>Thèse 1 : L'interculturalisme québécois n'est qu'une réplique         du multiculturalisme canadien</i>	112
<i>Thèse 2 : À long terme, l'interculturalisme, en tant que pluralisme,         condamne la culture francophone et met en échec l'émancipation         politique du Québec</i>	113
<i>Thèse 3 : Le principe de la reconnaissance et la pratique         des accommodements sont nuisibles</i>	124
<i>Thèse 4 : L'interculturalisme sert surtout les intérêts des minorités</i>	135
<i>Thèse 5 : On devrait instituer formellement la préséance         de la majorité culturelle sur les minorités</i>	136
<i>Thèse 6 : À long terme, les minorités et les immigrants         devraient se fondre dans la culture majoritaire</i>	137
<i>Thèse 7 : Le pluralisme fragmente la société québécoise</i>	140

<i>Thèse 8 : Le pluralisme a construit un véritable mythe autour des bénéfices économiques et démographiques de l'immigration</i>	141
<i>Thèse 9 : La culture commune croît aux dépens de la culture fondatrice</i>	147
<i>Conclusion</i>	153
Les critiques d'ordre civique ou juridique	155
<i>Thèse 10 : Il n'existe pas de majorité culturelle au Québec et l'idée d'une dualité est sans fondement</i>	157
<i>Thèse 11 : Il existe une majorité culturelle au Québec, mais il est imprudent de donner une reconnaissance à cette réalité et de l'apposer (ou de l'opposer?) aux minorités, comme le veut le paradigme de la dualité</i>	161
<i>Thèse 12 : Le paradigme de la dualité réintroduit l'ethnicité, stigmatise les minoritaires et porte à la discrimination</i>	168
<i>Thèse 13 : Le rapport majorité-minorités exacerbe la dynamique identitaire et l'irrationnel qui la commande</i>	173
<i>Thèse 14 : La reconnaissance de la culture fondatrice au nom de sa fragilité et de son double statut (majoritaire et minoritaire) relève en réalité d'un discours stratégique et d'une volonté de pouvoir</i>	176
<i>Thèse 15 : Il faut centrer la réflexion sur l'individu, les droits et la citoyenneté, et rejeter à l'arrière-plan le culturel et l'identitaire</i>	178
<i>Thèse 16 : L'interculturalisme ne s'intéresse qu'à la culture</i>	182
<i>Thèse 17 : L'interventionnisme culturel et la marge de manœuvre ad hoc qu'il autorise sont contraires à l'esprit du pluralisme</i>	183
Conclusion	191
CHAPITRE 5 • Pour une laïcité inclusive	197
Qu'est-ce qu'un régime de laïcité?	199
Composantes et dispositions de la laïcité inclusive	205
<i>Les valeurs fondamentales</i>	206
<i>Les droits et leur application : le cas des signes religieux</i>	207
<i>À l'encontre de la prohibition intégrale</i>	210
<i>À propos du hidjab</i>	214
<i>La prière dans les conseils municipaux</i>	218
<i>La valeur patrimoniale</i>	219
<i>Le problème des écoles privées ethnoconfessionnelles subventionnées par l'État</i>	222
Laïcité et interculturalisme	223

CONCLUSION	229
L'interculturalisme : un modèle pour le Québec	229
Des carences, des priorités d'action	234
Des perspectives pour l'interculturalisme et pour le Québec	243
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	247
INDEX	275

## CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Les Éditions du Boréal reconnaissent l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada (FLC) pour leurs activités d'édition et remercient le Conseil des Arts du Canada pour son soutien financier.

Les Éditions du Boréal sont inscrites au Programme d'aide aux entreprises du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC et bénéficient du Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres du gouvernement du Québec.

Couverture : Sylvia Tait, *Arabesque*.

Ce livre a été imprimé sur du papier 100 % postconsommation,  
traité sans chlore, certifié ÉcoLogo  
et fabriqué dans une usine fonctionnant au biogaz.



MISE EN PAGES ET TYPOGRAPHIE :  
LES ÉDITIONS DU BORÉAL

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN NOVEMBRE 2012  
SUR LES PRESSES DE MARQUIS IMPRIMEUR  
À CAP-SAINT-IGNACE (QUÉBEC).



# Gérard BOUCHARD

## L'INTERCULTURALISME

La prise en charge de la diversité ethnoculturelle représente un défi pour toutes les nations démocratiques. La réflexion québécoise, sur ce plan, n'est pas récente et elle a fait montre de dynamisme et d'originalité.

Dans un ouvrage qui s'adresse aussi bien au grand public qu'aux spécialistes, écrivant dans une perspective à la fois québécoise et internationale, le sociologue et historien Gérard Bouchard propose sa vision de l'interculturalisme comme modèle d'intégration et de gestion de la diversité ethnoculturelle considérée sous toutes ses formes: la diversité qui est apportée par les immigrants, celle des minorités et celle de la majorité. L'interculturalisme, en tant que modèle pluraliste, se soucie autant des intérêts de la majorité culturelle, dont le désir de se perpétuer et de s'affirmer est parfaitement légitime, que de ceux des minorités et des immigrants. Par rapport aux autres modèles d'intégration, il se présente comme une formule mitoyenne axée sur la recherche d'équilibres.

En proposant un exposé clair et exhaustif de ce qu'est l'interculturalisme, en soulignant ce qui le distingue du multiculturalisme canadien et en répondant aux diverses objections qui ont été soulevées à son sujet, Gérard Bouchard veut contribuer à contrer l'incertitude ambiante et baliser une voie d'avenir pour tous les Québécois.

*Gérard Bouchard a été coprésident de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Il est un des penseurs les plus influents du Québec moderne. Il est l'auteur de nombreux livres, dont Genèse des nations et cultures du nouveau monde, essai d'histoire comparée (Boréal, 2000).*